

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XI

Qualité de la vie.

TOURISME

Par M. Paul MALASSAGNE,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, Michel Chauty, vice-présidents ; Jean-Marie Bouloux, Fernand Chatelain, Marcel Lemaire, Jules Pinsard, secrétaires ; Charles Allières, Octave Bajeux, André Barroux, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiemaz, Amédée Bouquerel, Frédéric Bourguet, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Paul Caron, Auguste Chupin, Jean Colin, Francisque Collomb, Jacques Coudert, Maurice Coutrot, Pierre Croze, Léon David, René Debesson, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Mme Brigitte Gros, MM. Paul Guillaumot, Rémi Herment, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Alfred Kieffer, Pierre Labonde, Maurice Lalloy, Robert Laucournet, Bernard Legrand, Léandre Létoquart, Paul Malassagne, Louis Marré, Pierre Marzin, Guy Millot, Henri Olivier, Louis Orvoen, Robert Parenty, Albert Pen, Pierre Perrin, André Picard, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Henri Prêtre, Maurice PrévotEAU, Jean Proniol, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Jules Roujon, Guy Schmaus, Michel Sordel, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepiéd, Jacques Verneuil, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I<sup>er</sup> à III et annexe 32), 2534 (tome XIV) et in-8° 555.

Sénat : 164,65 (tomes I<sup>er</sup>, II et III, annexe 21) (1976-1977).

---

Lois de finances. — Tourisme. Thermalisme. Hôtellerie. Aménagement du territoire.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
<b>I. — La saison touristique :</b>	
A. — Les résultats de la saison 1975.....	4
1° Les vacances des Français.....	4
2° Les vacances des étrangers en France.....	9
3° Le thermalisme.....	10
B. — Les résultats financiers du tourisme :	
1° Le chiffre d'affaires du tourisme.....	11
2° La balance du tourisme.....	12
C. — La saison 1976.....	13
D. — L'évolution du tourisme international.....	15
<b>II. — Les hébergements touristiques :</b>	
A. — L'hôtellerie .....	18
1° L'évolution du parc hôtelier.....	18
2° L'orientation des investissements hôteliers.....	20
3° L'évolution de la gestion et de la commercialisation.....	23
4° L'hôtellerie française et l'exportation.....	24
B. — Les hébergements dits de « tourisme social » :	
1° Les hébergements de type collectif.....	25
2° Le camping-caravaning.....	28
C. — Les locations saisonnières.....	31
<b>III. — L'aménagement de l'espace et le tourisme :</b>	
A. — Le littoral.....	33
B. — La montagne.....	35
C. — L'espace rural.....	37
<b>IV. — Les faiblesses du tourisme français :</b>	
A. — L'étalement des vacances dans le temps ne progresse guère... ..	40
B. — L'élargissement de la clientèle des vacances n'atteint pas encore toutes les catégories de Français :	
1° Adapter l'offre à des demandes spécifiques.....	42
2° La nécessité d'une nouvelle aide à la personne.....	43

---

Mesdames, Messieurs,

*Dans une conjoncture d'austérité budgétaire, le Secrétariat d'Etat au Tourisme voit ses ressources augmenter de 12,8 % pour les dépenses ordinaires et de 2,67 % pour les autorisations de programme. Cette évolution est remarquable à un moment où d'autres secteurs enregistrent une stagnation, voire une baisse des crédits qui leur sont affectés. Cependant, la part du Secrétariat d'Etat au Tourisme demeure très faible dans le budget de l'Etat, avec seulement près de 109 millions de francs de crédits de paiement et 64 millions de francs pour les autorisations de programme.*

Du point de vue de la présentation, on note que les crédits destinés à l'aménagement touristique de la montagne, du littoral et de l'espace rural sont intégrés au budget du tourisme, alors que la prime spéciale d'équipement hôtelier figure toujours aux charges communes.

Par contre, on constate que, dans le projet de loi de finances pour 1977, *pour les trois grandes missions interministérielles d'aménagement — Languedoc-Roussillon, Côte Aquitaine, Corse — les crédits proposés sont en diminution (— 12,3 millions de francs) ; il en est de même pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen et pour la prime spéciale d'équipement hôtelier.*

Il faut, enfin, noter un aspect positif du budget du tourisme pour 1977 : *l'effort en faveur du tourisme social* qui se manifeste par une augmentation des crédits proposés pour les subventions d'équipement destinées aux villages de vacances et au camping-caravaning. On assiste donc à un certain remodelage des aides publiques au tourisme, plus conforme à l'évolution de la structure de la demande observée depuis plusieurs années.

Le présent rapport exposera d'abord les résultats du tourisme français et international ; il décrira ensuite les hébergements touristiques de toutes catégories et les aides affectées à ceux-ci ; il fera enfin le point de l'aménagement de l'espace et du tourisme, avant d'analyser les faiblesses du tourisme français.

## I. — LA SAISON TOURISTIQUE

### A. — Les résultats de la saison 1975.

#### 1° LES VACANCES DES FRANÇAIS (\*).

##### Evolution des vacances des Français.

	EFFECTIFS EN MILLIONS			
	1964	1973	1974	1975
Effectif de la population des ménages ordinaires d'après l'enquête.....	46,6	49,6	49,7	49,8
Nombre de personnes parties en vacances (1).....	20,3	24,5	24,9	26,1
Taux de départ (2).....	43,6 %	49,2 %	50,1 %	52,5 %
Nombre de séjours de vacances (3)...	31,2	37,5	39,1	41,7
Dont en France.....	(27,4)	(31,2)	(33,5)	(35,2)
Dont à l'étranger.....	(3,8)	(6,3)	(5,6)	(6,5)
Nombre de journées de vacances....	611	723	745,5	785,4
Dont en France.....	(541)	(591)	(622)	(658,7)
Dont à l'étranger.....	(70)	(132)	(123,5)	(136,7)

(1) C'est-à-dire ayant effectué un séjour ou plusieurs séjours de vacances entre le 1<sup>er</sup> octobre de l'année (n-1) et le 30 septembre de l'année n.

(2) Pourcentage de personnes parties au moins une fois entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 septembre.

(3) Séjours : quatre jours de vacances consécutifs ou plus.

#### a) Evolution des taux de départ et de la durée des vacances.

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 1974 et le 30 septembre 1975, le **taux de départ** en vacances a progressé de 4,79 % — 52,5 % des Français sont partis au lieu de 50,1 % en 1974 — et il **s'est amélioré beaucoup plus sensiblement qu'en 1974**, car cette année n'avait enregistré qu'une augmentation de 0,9 %.

A l'exception du personnel de service, toutes les catégories socio-professionnelles ont vu leur taux de départ en vacances progresser ; cependant, l'écart s'est accru entre les taux de départ extrêmes des catégories « exploitants et salariés agricoles », d'une part, et « cadres supérieurs et professions libérales », d'autre part, atteignant 74,9 en 1975 au lieu de 72,4 pour 1974.

(\*) Les résultats détaillés de l'enquête annuelle de l'I. N. S. E. E. sur les vacances des Français figurent dans le numéro 10 des *Statistiques du tourisme*.

La répartition des *départs* en fonction de la *commune de résidence* met en évidence un phénomène équivalent : l'écart entre les taux de départ extrêmes — Paris, communes rurales — est passé de 53,7 en 1974 à 55,1 en 1975. Cependant, il est probable que cette évolution est imputable principalement au relatif dépeuplement de Paris au profit des communes périphériques où résident maintenant un assez grand nombre « d'anciens Parisiens » disposant de revenus moyens ou modestes. Ceci semble d'ailleurs confirmé par la régression du taux de départ des Français demeurant dans l'agglomération parisienne, mais hors Paris.

Si l'on analyse *les taux de départ selon l'âge*, l'écart entre les taux extrêmes est en très légère progression, bien qu'il demeure nettement inférieur aux écarts précédents. Ce sont toujours les *personnes âgées de soixante-dix ans et plus* qui partent le moins en vacances, alors que la tranche d'âge *trente—trente-neuf ans* connaît le *taux de départ le plus élevé*. La *plus forte progression* intéresse les jeunes enfants de zéro à treize ans (+ 4 points). La seule tranche d'âge affectée par une diminution du taux de départ est celle des personnes de soixante à soixante-quatre ans.

**Le nombre des séjours a augmenté plus rapidement que le nombre des personnes parties en vacances** ; en effet, on a enregistré, en 1975, + 2,6 millions de séjours et + 1,2 million de personnes parties, par rapport à 1974 ; le nombre des Français partant plusieurs fois a donc augmenté plus rapidement que le nombre des « nouveaux partants ».

De même, on note une *très légère progression du nombre de journées de vacances par personne partie* : 29,93 jours en 1974 ; 30,09 jours en 1975, alors que le mouvement inverse est enregistré pour la durée moyenne des séjours : 18,8 jours en 1975 ; 19 jours en 1974.

L'augmentation de la durée des vacances par personne partie intéresse les cadres supérieurs et professions libérales (+ 3,9 journées), les patrons de l'industrie et du commerce (+ 2,1 journées), les autres actifs (+ 1,6 journée), les ouvriers (+ 0,4 journée) ; d'autres catégories, au contraire, sont parties moins longtemps qu'en 1974 : les inactifs, les employés, le personnel de service. Le résultat enregistré pour cette dernière catégorie est en partie imputable à la diminution du nombre de travailleurs étrangers occupés dans des emplois de ce type.

La répartition du nombre de journées de vacances selon l'âge montre que ce sont toujours les personnes âgées de soixante à soixante-neuf ans qui partent le plus longtemps ; cependant, la durée moyenne de leurs vacances a diminué de 40 à 35,2 jours. La situation s'est améliorée sensiblement pour les enfants de moins de quatorze ans, la progression étant plus réduite pour les tranches d'âge quatorze—dix-neuf ans, trente—trente-neuf ans et quarante—quarante-neuf ans.

L'analyse des taux de départ et des durées des vacances met en évidence un certain élargissement de la « clientèle ». C'est un phénomène très positif ; néanmoins, *la « consommation touristique » des catégories disposant des revenus les plus élevés augmente plus rapidement que la moyenne ; cela conduit à souhaiter un renforcement des actions déjà entreprises pour favoriser le développement d'un tourisme accessible aux catégories les plus modestes.*

b) *La progression des vacances passées en France se maintient.*

La tendance enregistrée en 1974 se confirme en 1975 : pour cette dernière saison, on compte 36,7 millions de journées de vacances supplémentaires passées en France, soit une augmentation de 5,9 % au lieu de 5,2 % en 1974.

Parmi les lieux fréquentés par les Français pendant leurs vacances, il faut souligner *un regain d'intérêt pour la montagne* (20,1 % des journées) au détriment de la campagne et de la ville. La proportion des journées passées au bord de la mer est en très légère progression (41,4 % au lieu de 41 % en 1974) ; il en est de même pour les circuits (3,4 % au lieu de 3 %).

Deux départements — l'Hérault et la Haute-Savoie — doivent être ajoutés à la liste de ceux qui, en 1974, avaient compté plus de 20 millions de journées de vacances. Le succès des départements de l'Ouest se confirme en 1975 : quinze à vingt millions de journées ont été enregistrées dans les Côtes-du-Nord, la Loire-Atlantique et les Pyrénées-Atlantiques.

Le *moyen de transport préféré* des Français pour partir en vacances demeure *l'automobile* (80 % des séjours) qui vient bien avant le train (14,6 % des séjours).

La répartition des journées de vacances entre les *différents modes d'hébergement* confirme le succès du *camping-caravaning*

qui progresse de près de deux points en 1975 ; on assiste en ce domaine à une évolution spectaculaire : en 1964, la tente ou la caravane était utilisée pour 11,4 % des journées de vacances ; en 1975, la proportion atteint 20,4 % des journées de vacances.

Simultanément, la part des résidences principales et secondaires de parents ou d'amis diminue de plus de 3 points.

L'hôtel retrouve une petite partie de ce qu'il avait perdu en 1974 et augmente sa part de 0,3 point. Les résidences secondaires et les locations n'ont pas progressé.

On assiste donc à un *report de la demande, des résidences de parents ou d'amis vers le camping et le caravanning*. Celui-ci permet, en effet, une plus grande indépendance dans le choix du lieu de séjour pour un coût inférieur à celui des hébergements traditionnels.

Pour les séjours brefs, la répartition selon les modes d'hébergement fait apparaître des résultats quelque peu différents et montre que l'on va plus volontiers à l'hôtel ou dans la résidence de parents ou d'amis.

c) *Les vacances des Français à l'étranger dépassent le niveau de 1973.*

**Les vacances des Français à l'étranger.**

PAYS DE DESTINATION	NOMBRE DE JOURNEES				NOMBRE de séjours.
	1964	1973	1974	1975	1975
	(En milliers.)				
Espagne, Portugal, Andorre...	19 600	54 000	53 000	56 400	2 410
Italie .....	19 900	18 800	20 700	19 900	1 010
Suisse .....	6 800	7 100	6 600	5 700	440
Allemagne .....	4 800	4 300	3 100	5 100	270
Benelux .....	4 100	4 400	3 000	4 100	280
Iles britanniques.....	3 700	5 400	5 100	6 300	350
Autres pays.....	11 800	37 600	32 000	39 200	1 740
Ensemble .....	70 500	131 500	123 500	136 700	6 500

1974 avait marqué une nette régression des voyages des Français à l'étranger. En 1975, on enregistre 136,7 millions de journées passées à l'étranger, contre 123,5 millions en 1974, et 132 millions en 1973, de sorte qu'en 1975, 17,4 % des journées de vacances des Français ont été passées à l'étranger, soit une proportion qui demeure légèrement inférieure à celle de 1973 (18,2 %).

Dans la répartition du nombre de séjours à l'étranger, selon les catégories socio-professionnelles, *les professions libérales et cadres supérieurs sont en tête* ; viennent ensuite les ouvriers (travailleurs immigrés compris). Quant à l'origine géographique, selon l'importance de la commune de résidence, c'est à Paris et dans les villes de 20 000 à 100 000 habitants qu'on rencontre les plus grandes proportions d'amateurs de voyages à l'étranger.

*La durée moyenne des séjours à l'étranger (vingt et un jours) est supérieure à celle des séjours en France* ; cependant, l'écart entre ces durées est plus faible en 1975 qu'en 1974.

Les circuits touristiques et les hôtels, particulièrement touchés en 1974, n'ont retrouvé qu'une partie de leur clientèle. La forte diminution des résidences de parents ou d'amis comme hébergement de vacances à l'étranger est évidemment liée au plafonnement de l'immigration des travailleurs étrangers en France. Pour des séjours brefs, on utilise plus souvent l'hôtel et la résidence de parents ou d'amis. Par contre, on note la *progression du nombre de journées passées dans des résidences secondaires et des campings-caravanings*.

A l'étranger comme en France, les Français manifestent donc **une certaine désaffection à l'égard des hébergements touristiques classiques du type hôtel et location.**

La majorité des Français qui passent leurs vacances à l'étranger partent en voiture (53,7 % des séjours), alors que l'avion et le train représentent respectivement le moyen de transport utilisé pour 22,7 % et 15,6 % des séjours.

Ce sont toujours *les pays méditerranéens* qui attirent le plus grand nombre de Français : en priorité l'Espagne (39,6 millions de journées), le Portugal et l'Andorre (16,8 millions de journées) ; dans ces trois pays, le tourisme français a retrouvé un niveau supérieur à celui de 1973, alors que 1974 avait enregistré une baisse de fréquentation. Le même phénomène est observé pour l'Allemagne fédérale et les Iles britanniques.

Par contre, les touristes français ont été *moins nombreux en Italie* — probablement en raison des problèmes politiques internes — et *en Suisse* — à cause du renchérissement du franc suisse et de la hausse du coût de la vie dans ce pays. Le Benelux a reçu plus de Français qu'en 1974, mais moins qu'en 1973.

Dans les pays méditerranéens autres que l'Espagne et l'Italie, on a compté 27,9 millions de journées de touristes français ; en Scandinavie, en Autriche et dans les pays de l'Est 5,1 millions de journées ; enfin, l'Afrique noire, l'Amérique et l'Asie ont reçu 1,740 million de touristes français totalisant 39,2 millions de journées de vacances.

Ces divers résultats confirment l'*attrait* des régions méridionales : **les pays riverains de la Méditerranée, le Portugal et l'Andorre** ont enregistré plus de **76 % des journées de vacances des Français à l'étranger.**

## 2° LES VACANCES DES ÉTRANGERS EN FRANCE

A défaut de statistiques précises permettant de mesurer le tourisme étranger en France, on dispose d'estimations.

Pendant la saison 1975, le nombre de séjours d'étrangers en France est évalué à 13,064 millions, soit une progression de 2,8 % par rapport à 1974 ; au cours de ces séjours, le nombre des arrivées dans les divers hébergements a été de 16,773 millions, soit 1,2 % de plus qu'en 1974. Le nombre des nuitées d'étrangers (100,015 millions) a augmenté de 2,1 % durant la saison 1975.

Cependant, ces résultats satisfaisants sont tempérés par une diminution des durées moyennes du séjour à chaque étape (— 7 %) et de l'ensemble du séjour (— 1 %).

**Les étrangers sont donc venus plus nombreux, mais ils ont réduit le nombre de leurs étapes et ont écourté leurs arrêts à chaque étape.**

L'augmentation du nombre des séjours est imputable principalement aux ressortissants d'Allemagne fédérale, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et, accessoirement, aux Suisses, aux Belges, aux Scandinaves, aux Autrichiens, aux Japonais, aux Canadiens et aux touristes venant du Moyen et du Proche-Orient. Par contre, le tourisme en provenance des Etats-Unis, d'Italie et d'Amérique du Sud est en diminution.

Les cinq premiers pays qui envoient des touristes vers la France sont : l'Allemagne fédérale, la Belgique, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie ; ils représentent ensemble 60 % du nombre des séjours et 66 % du nombre des nuitées.

La progression de la dépense moyenne par séjour (+ 5,8 %), relativement faible, confirme la forte demande étrangère d'hébergements peu coûteux, déjà constatée l'année dernière. Le camping-caravaning, en particulier, semble avoir la préférence de la clientèle étrangère.

### 3° LE THERMALISME

La fréquentation des stations thermales a connu *une évolution plutôt favorable*. En 1975, le nombre total de curistes a augmenté de 2,5 % par rapport à l'année précédente, mais ce taux d'accroissement n'est que légèrement supérieur à la moitié du taux de progression du nombre de personnes parties en vacances (4,8 %) ; c'est dire que le *thermalisme ne maintient pas sa part dans le tourisme français*. De plus, on note que, parmi les curistes, les étrangers sont moins nombreux : 6 322 en 1975, au lieu de 6 641 en 1974.

Tous ces résultats montrent que la France est encore loin de combler le retard qui la sépare de ses concurrents européens quant au développement du thermalisme, alors qu'elle dispose de ressources exceptionnellement riches.

La région qui a reçu le plus grand nombre de curistes est celle du Sud-Ouest et des Pyrénées ; viennent ensuite le Centre, les Alpes et le Sud-Est. Les cinq stations françaises les plus fréquentées sont : Aix-les-Bains (44 800), Luchon (25 800), Vichy (23 500), Dax (23 000), La Bourboule (22 800).

\*  
\* \*

En conclusion, on peut dire que la saison touristique 1975 a été assez satisfaisante, en particulier en ce qui concerne le *tourisme intérieur français* qui a connu *une expansion notable*. Le tourisme étranger en France a progressé, mais on a cependant noté quelques aspects négatifs. On peut relever *un trait commun aux Français et aux étrangers qui passent leurs vacances en France* : **la recherche d'hébergements bon marché ; il est indispensable de tenir compte de ce fait dans le développement des équipements touristiques**, tant du point de vue social — pour favoriser la démocratisation des vacances — que du strict point de vue de la rentabilité économique des installations et des hébergements à créer.

## B. — Les résultats financiers du tourisme.

### 1° LE CHIFFRE D'AFFAIRES DU TOURISME

Il est malaisé d'établir une comptabilité précise des activités touristiques en raison de l'hétérogénéité des composants de celles-ci. En effet, le tourisme est une activité de service, qui dépend étroitement des secteurs primaire et secondaire.

Pour 1975, le *chiffre d'affaires direct* du tourisme, évalué à 112,5 milliards de francs, résulte de la totalisation des postes suivants :

— dépenses touristiques directes des Français en France pour les séjours de vacances (quatre jours et plus) : 39,5 milliards de francs. Ce chiffre comprend le transport, l'hébergement, la nourriture, les équipements légers spécifiques, les frais divers ;

— dépenses directes de week-end (un à trois jours) : 24 milliards de francs ;

— dépenses du tourisme d'affaires des Français en France : 35 milliards de francs ;

— dépenses de l'ensemble du tourisme étranger en France (vacances et affaires) : 14 milliards de francs.

Des études du Centre de Recherches et de Documentation sur la consommation ont évalué le montant des *dépenses touristiques directes et indirectes* à 60 milliards de francs en 1965 et 129,2 milliards de francs en 1973. D'après les estimations récentes établies par le Secrétariat d'Etat au Tourisme à partir de ces études, le *total des dépenses touristiques directes et indirectes atteindrait, pour 1975, 145 milliards de francs*. Ces évaluations prennent en compte les effets indirects sur la construction automobile, les travaux publics, le bâtiment, l'habillement et l'alimentation.

Sans atteindre la précision souhaitable, ces différents chiffres permettent d'apprécier l'importance du tourisme dans l'économie nationale ; ils sont cependant parfois très éloignés d'estimations émanant d'autres sources, d'où la nécessité de faire aboutir rapidement le projet d'établissement d'*un nouveau cadre comptable*, actuellement préparé par le Secrétariat d'Etat au Tourisme.

## 2° LA BALANCE DU TOURISME

A première vue, les résultats de la balance du tourisme en 1975 semblent en net progrès, sans atteindre cependant un solde aussi important qu'en 1972. Selon les statistiques de la Banque de France, le solde des paiements touristiques de la France s'établit comme suit :

	1972	1973	1974	1975
	(Milliers de francs.)			
Recettes .....	9 811	10 906	12 785	14 788
Dépenses .....	8 033	9 583	11 785	13 132
Solde .....	+ 1 778	+ 1 323	+ 1 362	+ 1 656

Cependant, une étude plus attentive des composantes de cette balance des paiements conduit à exclure des recettes et des dépenses les opérations concernant la Suisse, le solde positif très élevé résultant de celles-ci étant largement imputable à des opérations monétaires non liées au tourisme, telles que transferts de salaires, mouvements de capitaux ou achats d'or.

La balance des quatre dernières années — Suisse exclue — fait donc apparaître un solde beaucoup plus modeste qui s'amenuise au fil des ans.

	1972	1973	1974	1975
	(Milliers de francs.)			
Recettes .....	8 544	9 344	10 855	12 544
Dépenses .....	7 289	8 657	10 276	12 022
Solde .....	+ 1 255	+ 687	+ 609	+ 512

Il semble que l'augmentation du nombre des touristes étrangers en France ne se traduit pas par une contribution positive équivalente au niveau des résultats financiers. Compte tenu de la croissance mal maîtrisée du tourisme des Français à l'étranger, un effort vigoureux de promotion de la France sur les marchés étrangers apparaît urgent.

Les résultats du premier trimestre de 1976 font apparaître un solde négatif de 118 millions de francs, alors que, pour la même période de 1975, on avait enregistré un solde excédentaire de 412 millions de francs. Les premiers résultats de l'année en cours sont donc quelque peu inquiétants.

### C. — La saison 1976.

Les enquêtes effectuées par le Secrétariat d'Etat au Tourisme auprès des responsables des stations de sports d'hiver et des communes touristiques permettent de dresser un bilan approximatif de la saison touristique 1976.

Pendant l'hiver, *la fréquentation des stations de montagne a été supérieure à celle de l'année précédente dans 53 stations, sur les 65 consultées* ; les résultats ont dépassé les prévisions dans 26 stations ; ils ont atteint le niveau de celles-là dans 29 stations. La progression est estimée à + 10 % par rapport aux résultats de 1975.

*Le taux d'occupation a été très important pendant les vacances de printemps (jusqu'à 90 et 95 % dans les Alpes) et il s'est amélioré en mars, hors des périodes de vacances scolaires, moment caractérisé habituellement par une baisse de fréquentation.*

L'évolution observée pendant l'hiver 1976 résulte principalement d'un afflux de touristes français dans les stations de sports d'hiver ; *la clientèle française a augmenté plus fortement que la clientèle étrangère.* Dans l'ensemble des stations, les Belges, les Allemands et les Néerlandais ont été plus nombreux, les Nord-Américains, moins nombreux. Le nombre des Italiens et des Britanniques a été stationnaire.

En retenant pour base les résultats de 1975, on aboutit aux évaluations suivantes :

— 2,2 millions de Français seraient partis en vacances dans des stations de sports d'hiver ; ils auraient effectué 3,15 millions de séjours répartis comme suit : 250 000 à l'étranger, 2,9 millions en France dans des stations qui ont fourni 28,5 millions de nuitées ;

— 300 000 étrangers auraient séjourné en France, leurs séjours représentant 2,8 millions de nuitées.

Il faut ajouter à cette liste 10 millions de nuitées de Français correspondant à des déplacements brefs.

Le temps chaud de l'été 1976 a favorisé la fréquentation précoce des régions touristiques et on enregistre en général une *progression du nombre des touristes français et étrangers*.

Dans les stations du bord de mer, le début de saison a été jugé bon ou excellent dans 72 % des cas et le nombre des étrangers a augmenté de 67 % dans les stations. Les côtes de Bretagne et de Normandie ont attiré de nombreux touristes au détriment de la Méditerranée.

Dans les *zones rurales*, la clientèle étrangère a augmenté plus **sensiblement** que la clientèle française, mais *les résultats sont dans l'ensemble bons* ; les régions qui ont le plus progressé sont l'Est et le Massif central.

*En montagne*, le début de saison a été meilleur qu'en 1975 et *les taux d'occupation sont satisfaisants*.

Dans les *stations thermales*, la saison est bonne dans 79 % des cas, et excellente dans 14 %, *les taux d'occupation étant en progrès*.

Par contre, dans les villes, on relève une stagnation de la fréquentation française et seulement une légère augmentation du nombre des clients étrangers. A *Paris*, les résultats sont plus défavorables : seuls 18 % des hôteliers parisiens sont satisfaits des résultats ; *la clientèle française et étrangère a été généralement moins nombreuse*.

Sur l'ensemble du territoire, la progression du tourisme étranger a connu un rythme appréciable, en particulier pour la clientèle néerlandaise, allemande et belge. Il semble que la fréquentation des Nord-Américains est en progrès, après plusieurs années en sens inverse.

Les observations formulées à propos des caractéristiques de la demande touristique sont confirmées par les enquêtes de 1976 : sous la rubrique « *Tendance à dépenser* », on note une seule fois la réponse « également » ; dans tous les autres cas, on a constaté que les touristes ont tendance à dépenser « moins », « un peu moins » ou « beaucoup moins ». *La crise économique n'a donc pas provoqué une baisse de la demande de vacances, celles-ci correspondant à un besoin impérieux des individus ; la solution a été recherchée dans une limitation des dépenses de loisirs*.

### D. — L'évolution du tourisme international en 1975 et pendant les premiers mois de 1976.

Dans la plupart des pays européens, à l'exception du Portugal, on a observé, en 1975, une *reprise du tourisme international*, qui contraste avec les baisses de fréquentation de 1974 et le ralentissement de 1973.

La Grèce a connu une progression record pour les arrivées : + 42,8 % et les nuitées : + 44,8 %.

En Espagne et en Grande-Bretagne, l'évolution a été assez favorable : les arrivées et les nuitées dans les hôtels et les terrains de camping ont progressé respectivement de + 6,3 % et 8,7 % pour l'Espagne, et + 11,7 % et + 8,5 % pour la Grande-Bretagne.

Par contre, en Suisse, le nombre des arrivées a été stationnaire et celui des nuitées en légère diminution (— 1,1 %).

#### Arrivées et nuitées de touristes étrangers en 1975, dans plusieurs pays européens.

PAYS	ARRIVEES	NUITEES
Italie .....	13 234 355 (+ 6,4 %)	73 980 562 (+ 5,3 %)
Espagne (1).....	12 836 856 (+ 6,3 %)	70 472 855 (+ 8,7 %)
Portugal .....	835 747 (— 29,5 %)	3 714 474 (— 23,3 %)
Grèce .....	3 573 683 (+ 42,8 %)	14 812 477 (+ 44,8 %)
Allemagne fédérale..	7 403 266 (+ 6,5 %)	16 230 000 (+ 5,5 %)
Grande-Bretagne ....	8 880 000 (+ 11,7 %)	120 300 000 (+ 8,5 %)
Suisse .....	7 952 800 (+ 0,3 %)	31 458 100 (— 1,1 %)

(1) Hôtels et camping seulement.

Dans l'ensemble des pays membres de l'O. C. D. E., le nombre des arrivées de touristes a augmenté de 5 %, en 1975, et l'accroissement du nombre de nuitées a compensé les baisses de fréquentations observées en 1974. Le tourisme intra-européen s'est beaucoup développé, alors que les flux touristiques entre les Etats-Unis et l'Europe ont encore diminué de 3 %.

Une analyse de l'évolution du tourisme international dans les pays membres européens, depuis 1968, montre que, dans treize pays, le nombre d'arrivées aux frontières a progressé de 40 % ; et le nombre de nuitées de plus de 50 %, dans quatorze pays.

Le tourisme a généralement mieux résisté à la crise que d'autres activités et la reprise, dans ce secteur, a été assez rapide.

*Les loisirs et les vacances s'affirment donc de plus en plus comme un besoin fondamental des individus et un des derniers postes de dépenses à sacrifier en période de récession.*

En 1975, le montant total des paiements touristiques internationaux de la zone O. C. D. E. a atteint 31 milliards de dollars pour les recettes, et 33 milliards de dollars pour les dépenses ; la progression est beaucoup plus forte qu'en 1974, les taux d'expansion étant respectivement de + 19 % et + 17 %. Pour l'ensemble des pays membres, la part des paiements touristiques dans le total des paiements courants a augmenté, en raison du ralentissement des échanges commerciaux.

*En termes réels, le total des recettes touristiques de 1975 est supérieur de plus de moitié à celui enregistré en 1968. Cependant, la situation est très variable d'un pays à l'autre. Ainsi, pour certains pays — l'Espagne, l'Italie, la Grèce — le solde excédentaire est en augmentation, alors que l'Allemagne fédérale reste un pays fortement dépensier, avec 25 % du total des dépenses touristiques des pays membres de l'O. C. D. E., et un solde déficitaire de plus de 5,5 milliards de dollars.*

**Evolution des recettes et des dépenses touristiques dans quelques pays européens.**

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
	(En millions de dollars.)		
<b>Italie :</b>			
1974.....	1 914,8	1 227,5	+ 687,3
1975.....	2 582	1 051,4	+ 1 530,6
<b>Espagne :</b>			
1974.....	3 187,9	325,8	+ 2 862,1
1975.....	3 404,2	385,4	+ 3 018,8
<b>Grèce :</b>			
1974.....	436	79,1	+ 356,9
1975.....	621,3	89,4	+ 531,9
<b>Grande-Bretagne :</b>			
1975.....	2 442	1 921	+ 521
<b>Allemagne fédérale :</b>			
1974.....	2 343,9	7 107,8	— 4 763,9
1975.....	2 900,4	8 456,8	— 5 556,4
<b>Suisse :</b>			
1974.....	1 415	664	+ 751
1975.....	1 636	806	+ 830

La régression du tourisme international en 1974 avait entraîné un ralentissement des investissements destinés à accroître la capacité hôtelière en 1975, sauf dans les pays où le parc disponible était notoirement insuffisant. En général, *les taux de fréquentation des hôtels se stabilisent ou baissent*, alors que *les hébergements complémentaires se développent pour satisfaire les nouvelles formes de la demande*.

*Dans la plupart des pays, les plans relatifs au tourisme ont été révisés et on s'intéresse davantage aux aspects sociaux du tourisme et à l'environnement.*

Des premiers mois de 1976, on peut tirer les conclusions suivantes, du point de vue du tourisme international : les voyages des Allemands à l'étranger ont été moins nombreux ; la reprise du tourisme en provenance des Etats-Unis est nette ; les Français sont partis plus nombreux hors de l'hexagone. Le Comité du Tourisme de l'O. C. D. E. estime que les investissements touristiques doivent être destinés en priorité à garantir une utilisation optimale des hébergements existants et que *les décisions d'équipement doivent prendre en compte non seulement la rentabilité économique, mais aussi l'effet social et l'impact écologique des projets envisagés*. Il faut, d'autre part, adapter l'offre aux diverses formes de demande touristique, notamment au tourisme de week-end.

## II. — LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

### A. — L'hôtellerie.

Depuis quelques années, l'hôtellerie bénéficie d'aides spécifiques destinées à moderniser les établissements anciens et à en créer de nouveaux. Le suréquipement qui menace aujourd'hui certaines villes et certaines catégories d'hôtels a conduit à redéfinir les normes d'attribution des aides publiques, qui seront analysées ci-dessous.

#### 1° L'ÉVOLUTION DU PARC HÔTELIER

Au 1<sup>er</sup> janvier 1976, l'hôtellerie homologuée comptait 416 147 chambres réparties dans 16 768 établissements. Au cours de l'année 1975, les soldes des créations et des fermetures et déclassements s'établissent à + 480 établissements et + 8 640 chambres ; le parc hôtelier a augmenté beaucoup plus modérément qu'en 1974, cette année avait enregistré des soldes de + 611 pour les établissements et + 16 715 pour les chambres.

Seule la catégorie des « quatre étoiles » enregistre une réduction de 425 chambres. Les plus fortes augmentations concernent les « deux étoiles » et les « trois étoiles » ; on constate là l'efficacité du renforcement des aides en faveur des « deux étoiles » : l'accroissement du parc hôtelier de cette catégorie représente en effet 35 % de l'accroissement total du nombre de chambres.

Evolution du parc hôtelier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1975.

CATEGORIES	NOMBRE d'hôtels.	NOMBRE de chambres.	SOLDES 1975	
			NOMBRE d'hôtels.	NOMBRE de chambres.
Une étoile.....	9 659	171 003	+ 234	+ 1 370
Deux étoiles.....	4 978	132 938	+ 146	+ 3 518
Trois étoiles.....	1 738	75 556	+ 80	+ 3 075
Quatre étoiles.....	311	23 247	+ 15	-- 425
Quatre étoiles luxe...	82	13 403	+ 5	+ 1 102

*L'hôtellerie non homologuée* représente encore une très grande partie du parc hôtelier français puisqu'on compte 39 384 *hôtels de préfecture possédant 392 265 chambres.*

Parmi les établissements, homologués ou non, on dénombre 3 014 logis de France disposant de 54 603 chambres et 603 auberges rurales avec 5 095 chambres.

L'évolution positive globale du parc hôtelier ne doit pas masquer certaines *difficultés*, résultant notamment de la *répartition des équipements hôteliers sur le territoire*. Ainsi relève-t-on la *disparition de 300 chambres d'auberges rurales*, qui semble contrarier la volonté de développer le tourisme dans les zones rurales. Il y a là vraisemblablement une perte pour la collectivité nationale dans la mesure où des équipements sont retirés du circuit commercial. Le chiffre précité ne traduit certainement qu'une partie du phénomène, de nombreux hôtels situés dans des communes rurales n'étant pas répertoriés comme « auberges rurales ». Il est tout à fait regrettable que *les statistiques actuellement établies par le Secrétariat d'Etat au Tourisme ne permettent pas de suivre l'évolution du parc hôtelier dans les zones rurales.*

Autre problème préoccupant : celui de *l'hôtellerie parisienne*, qui a enregistré en 1975 la création de 4 hôtels de tourisme représentant 1 322 chambres, alors que, dans le même temps, 54 hôtels de tourisme comptant 934 chambres ont été fermés. Ainsi se confirme le *déclin de la petite et moyenne hôtellerie à Paris*, au profit des établissements de grande dimension, alors qu'*une enquête du Crédit hôtelier montre que l'établissement souhaité par la majorité des clients devrait compter moins de 20 chambres.*

Le mouvement des créations et fermetures d'hôtels aboutit, pour Paris, à une *situation contradictoire* : surcapacité des hôtels de catégories élevées, diminution des chambres de catégorie modeste situées dans le centre ville et correspondant à la demande d'un grand nombre de clients. Un responsable de l'hôtellerie parisienne estime que le coefficient d'occupation des hôtels de luxe n'atteindra que 50 % pendant les dix années à venir et qu'on peut craindre la fermeture de quelques établissements de ce type.

Une évolution comparable peut être observée à *Marseille*, où l'ouverture récente de nouveaux hôtels de luxe perturbe le marché local.

Cette situation devait conduire à reconsidérer l'orientation des investissements hôteliers et les modalités de l'aide publique dont ceux-ci bénéficient. Il faut espérer que les avis des commissions régionales d'équipement hôtelier permettront d'éviter les incohérences constatées à ce jour.

## 2° L'ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS HÔTELIERS

### Primes et prêts à l'hôtellerie.

(En milliers de francs.)

SOURCE DE FINANCEMENT	1974	1975	1976 (1 <sup>er</sup> semestre).
<b>F. D. E. S.</b>			
Nombre de prêts.....	341	493	491
Volume des prêts.....	215 730,25	246 862,5	134 200
<b>C. C. C. H. C. I.</b>			
<b>Fonds bonifiés :</b>			
Nombre de prêts.....	1 101	1 496	912
Volume des prêts.....	343 793	307 700	216 100
<b>Fonds libres :</b>			
Nombre de prêts.....	91		109
Volume des prêts.....	21 546	32 534	22 700
<b>Crédit national.</b>			
<b>Fonds propres en francs :</b>			
Nombre de prêts.....	64	29	12
Volume des prêts.....	94 047	64 597,5	65 775
<b>Prime :</b>			
<b>Nombre :</b>			
Hôtels .....	93	97	33
Chambres .....	3 898	4 996	1 659
Montant .....	22 488,050	21 677,500	7 116,900

En 1975, les investissements hôteliers et le rythme de création d'établissements de tourisme se sont ralentis par rapport à 1974, tant en raison de la hausse du coût de la construction que de la surcapacité de certaines régions. Bien que l'initiative privée reste prépondérante dans le secteur hôtelier, les aides publiques accordées pour la rénovation, la construction ou l'extension d'hôtels continuent à orienter les investissements.

Le décret et l'arrêté du 4 mai 1976 ont modifié les conditions et les zones d'attribution de la prime spéciale d'équipement hôtelier qui a été portée à 8 000 F par chambre, avec un plafond de 400 000 F.

Peuvent bénéficier de la prime les programmes d'investissements d'un montant au moins égal à 700 000 F destinés à la création, par construction nouvelle ou extension, d'établissements répondant aux normes de classement ; ces programmes doivent entraîner la création d'au minimum 5 emplois permanents ou saisonniers et intéresser au moins 15 ou 20 chambres, selon que l'hôtel dispose d'un restaurant de plus ou de moins de cinquante couverts.

Dans les zones rurales du Massif Central, la prime peut être attribuée pour des programmes d'un montant hors taxes de 350 000 F au moins, tendant à créer au moins 10 chambres et un restaurant de cinquante couverts.

La prime n'est accordée que si le bénéficiaire obtient les autres concours financiers nécessaires à la réalisation du programme. Le total de la prime et des prêts du Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.) ou de la Caisse centrale de coopération économique ne doit pas dépasser 60 % du montant des investissements hors taxes, sauf autorisation du Ministre des Finances.

La prime est réservée aux hôtels « une étoile » et « deux étoiles » sauf dérogation en faveur d'hôtels « trois étoiles », à créer dans une circonscription où cette catégorie d'hôtels est insuffisante ou absente.

D'après les informations communiquées par le Secrétariat d'Etat, il semble que la modification des conditions d'attribution et des zones « primables » ait provoqué une légère augmentation des demandes.

Les primes sont complétées par des prêts du F. D. E. S., accordés pour les projets de création d'au moins dix chambres de catégories « une ou deux étoiles », dans les villes de moins de 30 000 habitants, 20 chambres dans les villes de 30 000 à 100 000 habitants, 50 chambres dans les villes de plus de 100 000 habitants.

Des prêts sont également accordés pour la modernisation et l'extension des hôtels classés ou appelés à le devenir après travaux.

Le nouveau régime des prêts du F. D. E. S. — 60 % de l'investissement hors taxes plafonné à 35 000 francs par chambre pour les établissements une et deux étoiles — devrait faciliter la moder-

nisation des hôtels anciens susceptibles d'accéder au classement « tourisme », mais on peut se demander s'il aura un effet d'entraînement suffisant.

Enfin, il faut souligner l'intérêt des prêts spéciaux consentis aux jeunes professionnels justifiant de diplômes et de références suffisants pour acheter l'immeuble et le fonds de commerce d'un hôtel : 100 % du prix d'achat jusqu'à 300 000 F, 60 % de celui-ci de 300 000 F à 500 000 F. En pratique, ces aides pourront faciliter principalement l'installation de jeunes dans l'hôtellerie rurale ou dans des villes moyennes, compte tenu de la valeur élevée des immeubles et des fonds de commerce situés dans les agglomérations importantes.

Les investissements hôteliers bénéficient également de *prêts du Crédit hôtelier et du Crédit national*.

On ne peut qu'*approuver la confirmation de l'aide prioritaire aux hôtels de catégories « une et deux étoiles »* ; cependant, ce nouveau régime d'aide sera-t-il suffisant pour enrayer les phénomènes évoqués précédemment, à savoir : à Paris, vieillissement et fermeture des petits hôtels du centre-ville ; dans les zones rurales, disparition d'un certain nombre d'hôtels ou d'auberges ?

Le *problème de Paris* est particulièrement délicat, en raison du renchérissement considérable des coûts fonciers dans la capitale. Comment éviter que le propriétaire d'un hôtel situé dans le centre ne vende l'immeuble qu'il possède à un promoteur, pour réaliser une opération immobilière fructueuse ? Il est urgent de rechercher des solutions permettant de stopper le mouvement de fermetures observé depuis quelques années.

A un moment où les créations se font moins nombreuses et où les crédits affectés à la prime d'équipement hôtelier sont en diminution (40 millions de francs prévus pour 1977 au lieu de 50 millions de francs en 1976 au titre des autorisations de programme), il paraît indispensable de mettre l'accent sur **la nécessité de privilégier les prêts destinés aux opérations de modernisation et de rénovation des hôtels existants dans les centres-villes et les zones rurales.**

### 3° L'ÉVOLUTION DE LA GESTION ET DE LA COMMERCIALISATION

Une formation souvent insuffisante explique les difficultés éprouvées par certains hôteliers dans la gestion de leur entreprise. Pour pallier ces insuffisances, depuis une dizaine d'années, un certain nombre de chambres de commerce et d'industrie ont mis à la disposition des professionnels des *assistants techniques* spécialisés ; telle est la situation dans vingt-six chambres régionales ou locales, cinquante-six autres comptant parmi leurs employés une personne chargée du tourisme et de l'hôtellerie. Ces initiatives ponctuelles gagneraient à être généralisées.

Certaines chambres de commerce ont entrepris *des actions plus approfondies*, en créant par exemple un Centre de perfectionnement pour l'hôtellerie et la restauration (dans le Morbihan), ou un Centre de formation hôtelière (à Avignon), ou en favorisant l'étude, par les hôteliers, des problèmes de leur profession (en Haute Normandie).

Enfin, certains hôteliers ont entrepris *d'importants efforts de commercialisation*. Ainsi, par exemple, dans le Pas-de-Calais, un système de réservations résultant d'un accord entre deux hôteliers a permis à ceux-ci de recevoir un grand nombre de participants à des congrès. Ailleurs, on constate le succès de la *chaîne volontaire*, France-Accueil-Hôtel qui regroupe quatre-vingt-dix hôtels « deux étoiles » dans un centre de réservations traitant 10 000 à 15 000 clients par an. En Alsace, des circuits touristiques préparés par les assistants techniques, en collaboration avec les hôteliers, sont proposés à la clientèle néerlandaise.

D'autres formules sont possibles, telle que celle de la Société française de promotion et de développement hôtelier qui, indépendamment des hôtels qu'elle-même construit, se propose de développer le système des « affiliations » permettant à des hôteliers ou à des investisseurs locaux de participer à la chaîne « Campanile » en utilisant les services de celle-ci. Cette société, dont le capital appartient pour 40 % à la chaîne « Concorde », 14 % à l'Union des assurances de Paris et 10 % à une filiale de la Banque nationale de Paris, doit créer des établissements — comptant au maximum quarante-six chambres et fonctionnant avec le concours de cinq employés — et signer des contrats avec des hôteliers locaux. Un certain nombre de professionnels sont en effet ouverts à des solutions de ce type.

Selon une enquête réalisée auprès des hôteliers indépendants, plus de 30 % de ceux-ci envisageraient de s'associer pour faire face à la concurrence ; parmi ces derniers, l'association apparaît comme une possibilité de mise en commun de l'action commerciale (34 %) ou de la gestion (25 %). Un nombre appréciable d'hôteliers est donc convaincu de l'utilité d'une commercialisation organisée pour résister aux formes nouvelles de concurrence, en particulier celle des chaînes intégrées. Cependant, la même enquête révèle, simultanément *l'individualisme des hôteliers* : en effet, interrogés sur les actions à entreprendre pour maintenir ou accroître le taux de fréquentation, 57 % des professionnels entendent renforcer les qualités traditionnelles de leur établissement, 26 % mettent l'accent sur la promotion commerciale, 3 % seulement sur l'association.

Dans ces conditions, il serait utile que le Gouvernement encourage les opérations commerciales précédemment décrites afin de favoriser la prise en charge, par les professionnels, de leurs problèmes de gestion et de commercialisation.

Simultanément, on constate des efforts appréciables dans le domaine de la *formation professionnelle*, avec la création du Centre d'études supérieures de l'hôtellerie et de la restauration, réunissant des professionnels du Syndicat national des chaînes et des enseignants du Centre d'études supérieures des affaires. Cette institution propose deux types de formation : l'une pour les professionnels, l'autre destinée aux étudiants, afin d'attirer vers l'hôtellerie de futurs cadres de haut niveau. C'est certainement là un moyen de valoriser la gestion du patrimoine hôtelier français, qui mérite des encouragements.

#### 4° L'HOTELLERIE FRANÇAISE ET L'EXPORTATION

A un moment où le développement des exportations est devenu un impératif majeur pour l'économie française, il ne faut pas négliger les possibilités de l'hôtellerie française en ce domaine. De grandes chaînes françaises ont déjà créé des établissements dans quelques pays, en particulier en Amérique latine ou en Afrique. Dans l'avenir, on peut attendre un développement important des marchés étrangers dans le domaine des équipements et des techniques de gestion des hôtels.

Certaines sociétés se sont orientées dans cette voie : le groupe Sofitel-Borel dont les contrats d'exportation de travaux et

d'équipements pour les cinq années à venir sont évalués à 1,6 milliard de francs, la Société Novotel, qui estime à 475 millions de francs le montant de ses recettes issues d'exportations en 1976, celles-ci provenant des touristes étrangers reçus en France, des honoraires perçus à l'étranger, et du chiffre d'affaires de ses filiales françaises à l'étranger.

Enfin, parmi les contrats spectaculaires obtenus par des entreprises françaises, on peut citer la construction d'un hôtel de luxe à Moscou pour les Jeux Olympiques de 1980.

Il semble donc que l'hôtellerie française soit en mesure de prendre en charge des réalisations importantes à l'étranger. Elle pourrait, dans les années à venir, apporter une contribution très positive au développement du commerce extérieur.

## B. — Les hébergements dits de « tourisme social ».

### 1° LES HÉBERGEMENTS DE TYPE COLLECTIF

#### a) *La capacité d'hébergement a augmenté.*

Si l'on exclut les 18000 lits de villages de vacances du secteur commercial, l'ensemble des hébergements sociaux offrait, au 30 juin 1976, *148 170 lits distribués en 465 centres* répartis comme suit : 68 634 lits dans 225 villages de vacances, 69 363 lits dans 202 gîtes familiaux collectifs, 10 713 lits dans 38 villages de toile. Ces hébergements, placés sous la tutelle du Secrétariat d'Etat au tourisme, sont situés en majorité sur le littoral (89 872 lits), 36 760 lits étant disponibles à la campagne et 22 078 lits en montagne.

La répartition territoriale des villages de vacances à restauration collective, qui représentent 46 % des centres de vacances, fait apparaître la place importante du littoral : 18,7 % en Provence-Côte d'Azur, 17 % en Aquitaine et 17 % en Languedoc-Roussillon. Pour les gîtes familiaux collectifs, la situation est équivalente : 18 % en Languedoc-Roussillon, 19,8 % en Provence-Côte-d'Azur, 10,8 % dans la région Rhône-Alpes.

Il faut ajouter à cette liste les hébergements ne dépendant pas du Secrétariat d'Etat au tourisme qui offrent *47 000 lits dans 650 maisons familiales de vacances*, environ *50 000 lits dans des centres de jeunes*, *150 000 lits dans des centres d'accueil pour personnes âgées* et un nombre indéterminé de lits dans des centres de vacances (ex-colonies de vacances).

La capacité d'accueil des hébergements placés sous la tutelle du Secrétariat d'Etat a augmenté de 13 710 lits en un an, alors que celle des autres centres a progressé de 7 000 lits. Cette évolution est remarquable.

Certains organismes gestionnaires des hébergements du premier type ont notablement étendu leur parc : les comités d'entreprise, les caisses d'allocations familiales, les communes, le Touring Club de France.

Pour 1976 et 1977, l'évolution du nombre des villages de vacances est prévue comme suit :

**Prévisions de mise en service de nouveaux villages de vacances pour la fin de l'année 1976 et la fin de l'année 1977 (estimations).**

	1976		1977	
	Nombre d'opérations.	Capacité.	Nombre d'opérations.	Capacité.
Littoral .....	11	4 275	7	5 240
Espace rural.....	12	2 770	10	2 015
Montagne .....	6	2 000	6	1 780
Total .....	29	9 045	23	9 035

*b) Les aides financières de l'Etat aux hébergements de tourisme social sont en progrès, mais elles demeurent modestes.*

Les organismes gestionnaires disposent généralement de capacités d'autofinancement réduites, d'où la nécessité de subventions et de prêts pour réaliser des investissements. La dotation budgétaire prévue pour des subventions à des villages de vacances a légèrement augmenté au cours des dernières années : elle était de 9,8 millions de francs en 1974, 11 millions en 1975, en 1976, la loi de finances pour 1977 prévoit seulement 14 millions de francs pour des opérations de ce type. A ces dotations s'ajoutent des crédits transférés d'autres budgets.

En 1975 et pendant le premier semestre de 1976, l'aide de l'Etat aux villages de vacances a évolué par rapport à 1974 : les subventions du Secrétariat d'Etat au tourisme et du F.I.A.T. ont progressé, alors que les prêts du F. D. E. S. ont été sensiblement réduits.

**Evolution des aides aux investissements du tourisme social  
(villages de vacances et centres collectifs).**

(En milliers de francs.)

	1974	1975	PREMIER semestre 1976.
Subventions tourisme + F.I.A.T.	11 532	25 128	7 660
Montant total des investissements correspondants .....	»	141 533,5	38 708,4
Prime .....	8 405	7 142,5	3 710
Montant total des investissements correspondants .....	»	109 132,7	59 061
F.D.E.S. ....	51 573	19 984,1	1 906
Montant total des investissements correspondants .....	»	50 401	5 662

Les aides figurant dans le tableau précédent sont complétées par des subventions des Ministères de l'Agriculture, de la Santé, du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et de la Caisse nationale d'allocations familiales, ainsi que des prêts de la Caisse des dépôts, de la Caisse nationale de crédit agricole et des prêts complémentaires de la C. A. E. C. L. et des caisses de crédit hôtelier et coopératif.

Malgré la multiplicité de sources de financement, l'effet des aides ne doit pas être surestimé, en raison des *charges fiscales importantes* que supportent les organismes de tourisme social. Selon certains gestionnaires, le montant de la T. V. A. acquittée sur les investissements au taux de 17,6 % est souvent égal, voire supérieur, au total des subventions reçues. De plus, contrairement au secteur commercial, ces organismes acquittent la taxe sur les salaires. *C'est donc l'ensemble du régime fiscal applicable au tourisme social qui devrait être revu, si l'on veut réellement favoriser le développement de celui-ci.*

**L'extrême diversité des aides (montant, conditions, organisme dispensateur) rend très délicate une appréciation exacte des efforts consentis en faveur du tourisme social.** Une circulaire de mai 1974 avait prescrit une harmonisation et une coordination des procédures d'attribution des aides au sein de la *Commission interministérielle du Tourisme social* ; il conviendrait maintenant que le Parlement soit tenu informé des résultats de l'action de cette Commission et qu'à l'avenir celle-ci établisse *un rapport annuel faisant le point quanti-*

*tatif et qualitatif des aides distribuées au tourisme social* : montant des subventions accordées, en précisant les sources de financement et les organismes bénéficiaires et montant des prêts (mêmes informations que pour les subventions), en indiquant les modalités de remboursement : taux d'intérêt, conditions d'amortissement.

## 2° LE CAMPING-CARAVANING

Bien que classé sous la rubrique « Tourisme social », le camping diffère des hébergements étudiés précédemment, puisque les tarifs qu'il pratique sont indépendants du revenu des clients reçus et liés uniquement — du moins en principe — à la qualité du service offert.

### a) *L'augmentation de la capacité d'accueil reste inférieure aux besoins.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 1976, on comptait 1 505 900 places réparties dans 5 700 terrains, soit une augmentation de 55 900 places et de 175 terrains en un an. Les départements du littoral possèdent 1 008 049 places, parmi lesquelles 67 % dépendent d'entreprises commerciales, 23 % étant gérés par des communes ou des associations à but non lucratif.

A ces terrains classés et aménagés, il faut ajouter 32 000 places dans des terrains déclarés, 27 200 places étant situées dans des campings à la ferme.

#### Répartition géographique des places des terrains de camping classés.

	PLACES		PLACES
Nord .....	41 275	Midi - Pyrénées .....	53 868
Picardie .....	21 451	Champagne .....	10 355
Région parisienne .....	27 585	Lorraine .....	26 818
Centre .....	40 660	Alsace .....	17 910
Haute-Normandie .....	15 455	Franche-Comté .....	15 243
Basse-Normandie .....	48 728	Bourgogne .....	20 944
Bretagne .....	162 125	Auvergne .....	36 030
Pays de la Loire.....	150 605	Rhône - Alpes .....	111 856
Poitou - Charente .....	101 313	Languedoc - Roussillon ....	194 491
Limousin .....	20 525	Provence - Côte d'Azur.....	208 619
Aquitaine .....	157 960	Corse .....	22 000
		Total .....	1 505 816

Cette année encore, malgré l'accroissement du parc, certaines communes ont dû trouver des solutions d'urgence pour recevoir les campeurs et résorber une partie du camping sauvage constaté notamment dans plusieurs stations du littoral méditerranéen. Ce fut le cas, par exemple, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, où vingt hectares de terrains communaux ont été confiés en gérance au Touring-Club de France. Sur la côte du Languedoc, la mission d'aménagement a ouvert cette année un certain nombre de terrains et permis l'aménagement d'autres espaces qui seront accessibles au public dès l'année prochaine. Malgré une moindre fréquentation de la côte méditerranéenne, en raison de la chaleur, les problèmes de « sur-occupation » bien connus se sont encore posés, pendant l'été 1976, dans cette région.

L'ouverture escomptée de 75 000 places nouvelles en 1977 ne permettra probablement pas de résoudre tous les problèmes.

*Le caravanning connaît un succès croissant ; pendant la saison 1975, on a enregistré 88 000 nouvelles immatriculations, ce qui conduit à totaliser 660 000 caravanes immatriculées, auxquelles s'ajoutent 140 000 caravanes pliantes de moins de 500 kilos qui n'exigent aucune immatriculation particulière.*

*Le VII<sup>e</sup> Plan prévoit la création de 625 000 places de camping jusqu'en 1980. Selon les estimations de la Fédération française de camping et de caravanning, d'ici à 1980, il faudrait aménager 9 450 hectares pour offrir un total de 2 100 000 places nouvelles, 1 400 000 places étant destinées à satisfaire les besoins immédiats, 700 000 places correspondant aux besoins supplémentaires qui apparaîtront au cours du VII<sup>e</sup> Plan.*

Pour le camping non lucratif, en 1976, des aides exceptionnelles ont été affectées à des opérations pilotes intéressant la création de 13 450 places et l'aménagement d'environ soixante hectares. Pour 1977, on prévoit, au titre des opérations pilotes, la création de 23 000 places sur quatre-vingt-treize hectares.

*Le développement du camping-caravanning présente un triple intérêt par rapport aux équipements lourds du type hôtels, villages de vacances ou appartements à louer : il exige des investissements beaucoup moins coûteux, il permet une meilleure rentabilisation de ceux-ci — les hébergements en dur situés dans des zones touristiques ne sont utilisés qu'une partie de l'année — enfin, il respecte mieux l'environnement et évite le « bétonnage ».*

Du point de vue de la *qualité*, on doit se féliciter de la publication de l'arrêté du 22 juin 1976 qui fixe de *nouvelles normes de classement des terrains de camping*. Il faudra veiller à une stricte attribution des étoiles définies par cette nouvelle classification, afin d'harmoniser réellement la qualité des espaces et des services offerts par les terrains et de faire disparaître les disparités trop souvent constatées actuellement d'un département à l'autre.

La possibilité d'ouvrir des *aires naturelles de camping* devrait faciliter la création de terrains de camping déclarés mais non classés dans les zones rurales. Le décret du 28 juin 1976, qui permet ainsi d'ouvrir des terrains offrant un confort plus rudimentaire, devrait favoriser le développement du camping à la ferme.

Cependant des obstacles s'opposent encore au développement de certaines formes de camping, en particulier pour les maisons mobiles, qui sont soumises à une réglementation contraignante (permis de construire simplifié).

Autre problème non encore résolu : celui des parcs résidentiels à proximité des villes.

Le développement du potentiel d'accueil du camping-caravaning exige donc un certain nombre d'actions réglementaires.

#### b) *Les aides financières au camping.*

En 1975, les campings à but non lucratif ont bénéficié de subventions d'un montant total de 13,380 millions de francs dont 3,880 millions de crédits transférés. Pour le premier semestre 1976, ils ont reçu 9,780 millions de francs, dont 510 000 francs de crédits transférés.

Pour 1977, le projet de loi de finances prévoit une dotation de 14 millions de francs, en autorisation de programme, 8 millions de francs étant réservés pour le littoral ; celui-ci bénéficiera également d'un million de crédits prévus pour les aménagements touristiques, auxquels pourront s'ajouter des crédits des missions interministérielles d'Aquitaine et du Languedoc-Roussillon.

En ce qui concerne le secteur lucratif, de nouvelles incitations financières sont à l'étude : attribution d'une *prime* qui serait pré-

levée sur la dotation de la prime spéciale d'équipement hôtelier, *prêts du F. D. E. S. au taux réduit* pour des investissements d'un montant supérieur à 60 000 millions de francs.

Les aides financières prévues ne permettront probablement pas de résoudre dans un proche avenir tous les problèmes du camping. Les restrictions imposées au crédit bancaire risquent de restreindre le nombre des initiatives privées de création de campings classés, d'où la nécessité de favoriser l'ouverture de terrains disposant d'équipements simples et le camping à la ferme.

### C. — Les locations saisonnières.

15,6 % des journées de vacances en France des Français ont été passées dans des locations, c'est-à-dire presque deux fois plus que les journées d'hôtel (8,1 % du total) ; ceci montre l'importance des locations dans le parc des hébergements touristiques en France. Des équipements très hétérogènes sont regroupés sous cette rubrique, qui intéresse de grands ensembles de type parahôtelier allant jusqu'à des formules dites de « multipropriété », des résidences secondaires particulières, des meublés classés ou non, des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes.

Mises à part les résidences spécialement construites pour la location dans les stations nouvelles du Languedoc ou des Alpes, tous les types de locations meublées présentent de nombreux *avantages* dont certains ont déjà été évoqués à propos du camping : ils permettent *la valorisation et l'utilisation optimale du patrimoine immobilier existant* sans exiger des constructions nouvelles coûteuses ; ils *favorisent la rénovation de l'habitat rural* et contribuent à maintenir une animation dans les zones où les activités agricoles sont en régression ; enfin, ils *procurent un revenu supplémentaire aux loueurs*.

*La situation fiscale des meublés est très hétérogène selon l'implantation des locaux et l'activité professionnelle des propriétaires.* Ainsi, par exemple, le régime favorable des gîtes ruraux, classés par la Fédération des gîtes de France, n'est applicable que dans des communes de moins de 2 000 habitants ; les propriétaires de ces gîtes, qui peuvent bénéficier de subventions et de prêts spéciaux pour la remise en état des immeubles, sont exonérés de la T. V. A. au taux réduit, si la recette provenant de la location est

inférieure à 9 000 F, et de la patente, si le produit de la location est inférieur au montant de leur revenu principal et si la durée de la location est inférieure à six mois par an.

Au contraire, le loueur de meublés saisonniers ordinaires se voit appliquer automatiquement la taxe professionnelle et la T. V. A. au taux de 17,6 %. La loi de finances pour 1966 a prévu un avantage fiscal en faveur des meublés classés, mais celui-ci est assorti de conditions très restrictives : ce texte a autorisé les communes à exonérer de la patente les personnes qui louent à la semaine des meublés classés, compris dans leur habitation personnelle, si la durée de location n'excède pas douze semaines par an. A ce jour, seules seize communes ont usé de cette faculté, et seulement 10 % des propriétaires de meublés ont demandé le classement ; or le parc des meublés saisonniers est évalué à 300 000 unités.

L'évolution de la demande a conduit à l'élaboration d'une charte nationale des meublés saisonniers établie en 1972 sous le patronage du Commissariat général au Tourisme, permettant ainsi un classement des meublés proposés par les syndicats d'initiative et offices de tourisme et les agents immobiliers. Ceci n'est évidemment pas suffisant.

Si l'on veut élargir le marché des meublés saisonniers, ce qui paraît hautement souhaitable, il faut réaliser très rapidement un *classement officiel* des meublés existants et une *harmonisation du régime fiscal* applicable à tous les hébergements touristiques de ce type, en ce qui concerne la durée annuelle maximale de la location, la T. V. A. et la *taxe professionnelle*, les exonérations devant être liées au volume de la recette issue de la location, indépendamment des autres ressources du loueur. Il est bien évident que ce régime fiscal de faveur doit être enserré dans des limites strictes afin de maintenir une distinction très nette entre les loueurs professionnels et les loueurs occasionnels, et d'éviter les fraudes éventuelles.

L'allègement du régime fiscal, applicable actuellement aux meublés saisonniers ordinaires, entraînerait une perte de recettes pour le Trésor qui serait vraisemblablement compensée ultérieurement par l'arrivée sur le marché officiel d'un grand nombre de meublés qui reçoivent des locataires non déclarés ; il est bien connu, aujourd'hui, que de nombreux propriétaires dissimulent leurs revenus provenant de locations saisonnières. On favoriserait donc ainsi une salutaire opération d'assainissement fiscal.

### III. — L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET LE TOURISME

L'accroissement du nombre des personnes partant en vacances a entraîné une hausse de la demande d'hébergements touristiques à implanter dans des zones situées à l'abri des pôles industriels, mais aussi en respectant l'environnement.

#### A. — Le littoral.

Le littoral est particulièrement menacé, tant par l'urbanisation touristique anarchique que par les installations industrielles polluantes (zones industrialo-portuaires, centrales nucléaires, usine de retraitement de La Hague). En août 1976, dans un interview accordé à un hebdomadaire, le directeur du Conservatoire du littoral déclarait que : « la situation est beaucoup plus grave qu'on ne le dit : de la frontière belge à la frontière italienne, **l'avenir est irréversiblement compromis** ».

Certes, un programme d'action prioritaire du VII<sup>e</sup> Plan (n° 24), en partie consacré au littoral, devrait permettre d'affecter 200 millions de francs au Conservatoire du littoral pendant la durée du VII<sup>e</sup> Plan. Au titre de ce programme, le budget du tourisme prévoit pour 1977 8,5 millions de francs pour l'aménagement touristique du littoral.

Un autre élément positif doit être noté : *l'instruction* du Premier Ministre aux préfets en date du 4 août 1976 concernant la protection et l'aménagement du littoral et des rivages des grands lacs ; ce document fixe les orientations de l'urbanisation du littoral : pas d'urbanisation linéaire, ni trop proche du rivage, préserver des zones agricoles ou naturelles suffisamment vastes entre les zones urbanisées. Il faudrait que ces lignes directrices déterminent à l'avenir toutes les décisions prises en matière d'aménagement du littoral.

Cependant, on peut se demander si toutes ces armes juridiques et financières seront suffisantes pour arrêter la pression de la demande de tourisme balnéaire et celle des propriétaires fonciers et des promoteurs en faveur de l'équipement intensif des zones littorales, alors qu'on estime à 15 à 20 millions le nombre des « vacanciers littoraux » attendus en l'an 2000.

Les différents problèmes de l'aménagement du littoral sont étudiés par le service d'Etat et d'Aménagement du Littoral du Secrétariat d'Etat au Tourisme. Parmi les études les plus récentes ou en cours, on peut citer celles concernant l'inventaire touristique du littoral, la capacité des plages, le rôle, la fonction et l'aménagement des stations balnéaires, le développement du nautisme et ses conséquences ; en particulier, le service précité émet un avis sur la création éventuelle de nouveaux ports de plaisance.

En collaboration avec la D. A. T. A. R. et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, les services du Tourisme entreprennent la création de *bases littorales de loisirs et de nature* ; le premier projet en cours de réalisation intéresse l'estuaire de l'Orne, d'autres projets étant étudiés pour Dunkerque dans le Nord, et Combrit dans le Finistère. D'autres bases pourraient être créées ultérieurement dans le Pas-de-Calais, le Var et le Languedoc.

Enfin, simultanément, des études plus ponctuelles sont menées sur les thèmes suivants : les sentiers piétonniers, les transports en commun dans les zones littorales, les produits touristiques balnéaires industrialisés.

Parmi les activités touristiques implantées sur le littoral, le **nautisme** connaît depuis quelques années une expansion remarquable. De 1969 à 1975, le nombre des bateaux de plaisance a augmenté de 62,8 %, les bateaux à moteur (+ 72 %) ayant progressé plus vite que les voiliers (+ 42,2 %) ; 1975 a cependant enregistré un regain d'intérêt pour les voiliers. Pour 1976, il semble que le nombre des ventes de bateaux de taille moyenne soit en augmentation.

Des aides financières de l'Etat sont affectées aux ports de plaisance.

Pour l'année 1975, les ports de plaisance ont reçu les crédits suivants :

Equipement (ports de plaisance) : 4,649 millions de francs ;

Transferts :

Charges communes : 4,499 millions de francs ;

Secrétariat d'Etat au Tourisme : 801 000 francs ;

F. I. A. T. : 1,2 million de francs ;

Rénovation rurale : 225 000 francs.

Pour le même exercice, la Caisse des dépôts et la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (C. A. E. C. L.) ont accordé des prêts au taux des opérations subventionnées et, au taux courant, pour des montants respectifs de 43 millions et 3,4 millions de francs.

Pour l'année 1976, on recense les aides suivantes :

Equipement : 4,036 millions de francs ;

Transferts au 30 juin 1976 :

Charges communes : 8,503 millions de francs ;

Secrétariat d'Etat au Tourisme (transfert au chapitre 63-32) : 324 400 francs.

Les prêts de la Caisse des dépôts et de la C.A.E.C.L. atteignent respectivement 23,2 millions de francs et 9,2 millions de francs. Il est précisé que la Caisse des dépôts peut exceptionnellement accorder des prêts sans subvention de l'Etat.

En 1975 et 1976, les crédits du Ministère de l'Equipement ont été affectés en priorité à la basse Normandie et à la Bretagne.

L'effort d'équipement consenti ces dernières années ne semble pas suffisant pour compenser le sous-équipement de la Côte atlantique.

Les crédits affectés au nautisme fluvial et aux plans d'eau (760 millions en 1976) restent d'un montant trop modeste pour apporter une contribution significative au développement des loisirs de ce type.

## B. — La montagne.

Les vacances à la montagne connaissent un succès croissant, en particulier pendant la saison d'hiver. Au cours de la saison de sports d'hiver de 1975-1976, on a compté 2,3 millions de séjours au lieu de 1,9 million en 1974-1975. Le taux de départ des Français, pour ce type de vacances, est passé de 3,8 % à 4,4 %. La région la plus recherchée demeure les Alpes du Nord, viennent ensuite les Alpes du Sud, le Jura et le Massif central, qui ont compensé la mauvaise saison de 1974 ; les Vosges et les Pyrénées ont vu leur clientèle diminuer en raison d'un faible enneigement.

*La fréquentation touristique de l'été dernier a progressé surtout dans les stations de moyenne altitude.*

*Les équipements réalisés en 1976 concernent essentiellement les stations existantes, à une exception près : Val-Morel, nouvelle station créée dans la Tarentaise, qui devrait ouvrir à Noël avec 300 lits et 3 remontées mécaniques.*

Les principaux aménagements concernent :

Les Menuires (le Reberty) : 600 lits ;

Les Arcs (Arc 1800) : 1 200 lits ;

La Plagne : Plagne-Village, Plagne-Bellecôte ;

Praloup : Molanez ;

Les Deux-Alpes : 1 600 lits ;

Puy-Saint-Vincent.

Malgré la suppression des prêts du F. D. E. S. pour les constructions de remontées mécaniques, on a entrepris, en 1976, la réalisation de 80 téléskis, 32 télésièges et 8 télécabines.

Pour 1977, les opérations suivantes sont envisagées : Les Coches à La Plagne, et Arc 2000 aux Arcs.

*Pour l'avenir, il paraît souhaitable de rentabiliser les stations en service, notamment en améliorant le coefficient de remplissage pendant les saisons « creuses », hors des vacances scolaires, ce qui suppose des actions concertées de promotion et de commercialisation, spécialement vers la clientèle étrangère. D'autre part, sans négliger l'apport très positif du tourisme à la montagne — création d'emplois — il faut prendre en compte tous les effets financiers et naturels de ces opérations. Certaines associations se sont préoccupées de ces problèmes, en particulier le Club Alpin qui a défini une charte des alpages et des glaciers.*

*Le coût particulièrement élevé de la construction et de l'entretien des équipements implantés en haute montagne doit inciter à la prudence, quant à la création de nouveaux centres. Ainsi, par exemple, une station d'épuration édifiée pour les Menuires et Val Thorens a coûté deux fois plus cher qu'une station similaire installée en plaine ; ce qui explique qu'un certain nombre de stations hésitent à entreprendre de tels travaux, néanmoins indispensables pour préserver la qualité de l'eau des montagnes.*

Paradoxalement, le mètre cube d'eau à 2 300 mètres coûte deux fois et demie plus cher qu'en plaine, les travaux de captage et d'entretien des conduites (à protéger contre le gel) étant très onéreux.

Dans le but de protéger l'environnement montagnard, le secrétariat d'Etat au tourisme a décidé les actions suivantes :

— réengazonnement des pistes de ski et restauration du passage : 2,3 millions de francs en 1975 et 3,5 millions de francs en 1976 ;

— boisement de stations ;

— traitement des eaux usées : 4,6 millions de francs en 1975, 7 millions de francs environ en 1976 ;

— études des paysages de tous les sites nouveaux.

Dans le projet de loi de finances pour 1977, 19 millions de francs sont prévus au titre des autorisations de programme affectées à l'aménagement touristique de la montagne, qui obtient ainsi plus du double des crédits affectés au littoral et à l'espace rural.

### C. — L'espace rural.

Les lignes directrices de l'aménagement de l'espace rural demeurent celles définies en 1973 par la Commission interministérielle d'aménagement touristique de l'espace rural : développer des loisirs actifs de plein air, animer, mobiliser des capacités d'accueil, valoriser l'image touristique des zones rurales, éviter les déséquilibres humains et les nuisances.

Les actions menées en 1975, en application de ces principes, intéressent le tourisme de randonnée, en particulier le cyclo-tourisme, l'aménagement des plans d'eau et le développement de la pêche touristique, l'information et la promotion. Un effort particulier a été entrepris pour *accroître le nombre des chambres d'hôtes*, notamment en faisant connaître aux ruraux les avantages de ces hébergements. Enfin, les services du tourisme ont participé à l'aménagement de la vallée du Tarn.

Un des programmes d'action prioritaires du VII<sup>e</sup> Plan concerne spécialement le tourisme rural ; il prévoit notamment un développement de la capacité d'accueil touristique et des équipements de loisirs, la préservation des plans d'eau, l'entretien et le maintien des *chemins ruraux*. Ce dernier problème, évoqué à plusieurs reprises au cours des débats budgétaires des années précédentes, n'a pas encore reçu de solution satisfaisante. Certes, un certain nombre de départements ont présenté des *projets de plans de tou-*

*risme pédestre et équestre*, en application des circulaires adressées aux préfets en 1974 et 1975, mais le plus grand nombre n'en est qu'au stade de l'élaboration ; certains même n'ont encore rien entrepris, alors que les communes conservent le droit d'aliéner les chemins ruraux. Ce droit est cependant tempéré par la nécessité d'une enquête publique préalable, effectuée dans les mêmes formes que l'enquête préalable au déclassement ou à l'ouverture de voies communales.

Le Secrétariat d'Etat au Tourisme devrait accorder une attention particulière à l'accélération de la procédure entamée depuis déjà deux ans.

*Le Service d'aménagement de l'espace rural* effectue un travail de *coordination* entre les administrations et les associations participant au tourisme rural ; l'essentiel des *crédits* dont dispose ce service seront affectés à des *tâches d'organisation* qui prennent des formes diverses. Une *aide directe* est prévue pour quatre associations régionales chargées d'organiser et de commercialiser des circuits de *randonnée* et pour favoriser, dans quelques zones, un certain regroupement des hébergements et des activités d'animation et de loisirs dans le cadre de « villages éclatés » et d' « unités touristiques » ; ces actions sont destinées à donner aux populations rurales la maîtrise des opérations touristiques. Des expériences de ce type sont menées en Ille-et-Vilaine, en Ariège, en Dordogne, en Limagne et en Corse.

Les aides directes sont complétées par une *assistance technique* aux régions qui élaborent des schémas régionaux de développement des loisirs, par des *actions d'information* pour sensibiliser les *élus locaux* aux problèmes de l'aménagement touristique.

Enfin, les services du tourisme analysent les problèmes *spécifiques de la commercialisation* des nouveaux produits du tourisme rural.

\*  
\* \*

L'aménagement des espaces à des fins touristiques n'est, en fait, qu'un des aspects de l'aménagement global du territoire. On retrouve les mêmes problèmes de répartition des potentiels humains

et des richesses naturelles, les effets négatifs de la « suroccupa-  
tion » — sur le littoral —, les risques de désertification — princi-  
palement en montagne et dans certaines zones rurales — que l'on  
tente parfois de compenser par la « colonisation » touristique.

La préservation du patrimoine naturel et l'utilisation raison-  
nable des ressources doivent dominer toutes les décisions d'amé-  
nagement. De plus, le tourisme ne saurait être l'unique moyen de  
ressusciter les régions en déclin et donc il ne doit pas être  
l'activité essentielle de certaines zones, qui deviendraient ainsi les  
principales réceptrices des vacances des autres.

#### IV. — LES FAIBLESSES DU TOURISME FRANÇAIS

##### A. — L'étalement des vacances dans le temps ne progresse guère.

La répartition des séjours de vacances d'été selon la date de départ au cours des années 1973, 1974, 1975 ne s'améliore pas, la concentration sur juillet et août restant très forte. Il en est de même pour les vacances d'hiver. D'après les premiers résultats connus pour 1976, il semble qu'on ait enregistré cette année des départs en vacances plus prématurés, motivés par les températures exceptionnelles de mai et juin derniers.

Répartition des séjours de vacances d'été selon la date de départ.

DATE DE DEPART EN VACANCES	1973	1974	1975
	(En pourcentage.)		
1 <sup>er</sup> au 3 juin.....	1,5	1,8	1,8
4 au 27 juin.....	4,8	4,9	4,4
28 juin au 3 juillet.....	17,7	15,2	14,5
4 au 27 juillet.....	18,4	19,1	20,9
28 juillet au 3 août.....	25,8	26,8	27,1
4 au 11 août.....	12,1	11,2	11,7
12 au 27 août.....	11,4	12,1	11,7
28 août au 3 septembre.....	4,7	5,6	4,7
Après le 4 septembre.....	3,6	3,3	3,2
Total .....	100	100	100
Dont départs en début ou fin de mois.	49,7	49,4	48,1

N. B. — Les départs du mois de mai n'ont pas été pris en compte pour établir le présent tableau.

**Répartition des séjours de vacances d'hiver selon la date de départ.**

DATE DE DEPART	1974	1975
1 <sup>er</sup> octobre au 19 décembre.....	16,4	10,4
Vacances de Noël.....	23,1	26,1
3 janvier au 31 janvier.....	3,4	3,7
Congés scolaires successifs dans les trois zones (en février).....	15,7	17,5
24 février au 20 mars.....	7,4	7,2
Vacances de printemps (mars-avril).....	19,6	23,4
7 avril au 30 avril.....	14,4	6,7
Total .....	100	100

Les congés scolaires demeurent donc des moments de polarisation des départs en vacances ; pourquoi donc ne pas échelonner ceux-ci sur une période beaucoup plus longue de l'année, à l'exemple de plusieurs pays européens, en particulier l'Allemagne fédérale ?

Certes, des actions ponctuelles ont été menées en 1976 : l'opération « Nord-Sud », les états généraux des vacances à Epernay, dix-sept stations de Bretagne, puis juin en Gironde et septembre en Bordelais ; elles semblent avoir obtenu des résultats encourageants ; les régions réceptrices ont généralement enregistré des augmentations de fréquentation par rapport aux périodes équivalentes des années précédentes.

Pour l'année 1977, on attend les mesures pratiques d'application de l'accord conclu entre le Ministère de la Qualité de la Vie et les constructeurs d'automobiles qui, en toute hypothèse, ne peut être qu'une première étape d'une réelle politique d'étalement des vacances. De telles dispositions devraient intéresser également d'autres branches industrielles. Une modification significative du calendrier scolaire est aussi nécessaire.

Les actions sur les départs doivent être accompagnées de mesures correspondantes au niveau des zones réceptrices : animation et services convenables hors des périodes de grande affluence, possibilité de favoriser les locations à la semaine et non au mois, etc. Il faudra une impulsion exceptionnellement forte pour parvenir à des résultats positifs dans le domaine de l'étalement des vacances.

## **B. — L'élargissement de la clientèle des vacances n'atteint pas encore toutes les catégories de Français.**

Un nombre encore trop important de Français ne partent pas en vacances, ou ne peuvent choisir des vacances adaptées à leurs désirs, le plus souvent pour des raisons financières.

Les organismes de tourisme social sont souvent obligés, pour couvrir des charges importantes, de pratiquer des prix de journée trop élevés pour leurs clients « normaux ».

Certaines catégories de Français sont plus ou moins exclues des vacances. Pour les personnes âgées, aux obstacles financiers s'ajoutent des besoins spécifiques dans les lieux de séjour de vacances : confort, nourriture adaptée, animation. De même, les handicapés sont les « oubliés » des vacances.

Pour améliorer cette situation, deux types d'action peuvent être menés : adapter l'offre à des demandes spécifiques, renouveler les aides à la personne.

### **1° ADAPTER L'OFFRE A DES DEMANDES SPÉCIFIQUES**

Quelques initiatives en ce sens doivent être citées, mais elles ont encore une portée trop limitée.

Pour les handicapés, il faut signaler les centres de l'Association des paralysés de France.

Pour la saison 1977, l'association française des « stations vertes de vacances » prépare une opération « vacances vertes - troisième âge », déjà expérimentée en 1976 avec succès. Cinquante localités bénéficiant du label de l'association et respectant la charte de celle-ci, peuvent offrir hors saison (avant le 27 juin et après le 5 septembre) des séjours spécialement conçus pour les personnes âgées. Les hôteliers locaux qui participent à l'opération doivent offrir la pension complète, dans des conditions convenues, et moyennant un prix inférieur au tarif habituel. Le club du troisième âge de la commune intéressée doit prendre en charge l'accueil de ces touristes et l'animation des séjours.

Dans chaque station, l'opération est placée sous la responsabilité du maire, qui doit veiller au respect des engagements pris par les hôteliers et les clubs du troisième âge.

## 2° LA NÉCESSITÉ D'UNE NOUVELLE AIDE A LA PERSONNE

Telle a été la conclusion de la Commission du Conseil supérieur du tourisme créée pour étudier les aides à la personne ; seul un petit nombre de Français bénéficient de vacances dans des conditions avantageuses (salariés dépendant de certaines entreprises ou de quelques organismes sociaux) ; les aides actuelles sont hétérogènes et dispersées.

On peut rappeler ici les points essentiels de l'avis adopté par le Conseil en février dernier sur proposition de la commission, mais qui n'a pas encore reçu d'applications pratiques.

La commission a recommandé une harmonisation des procédures de distribution des aides actuelles qui devraient prendre la forme d'un titre-vacances de présentation uniforme, aisément négociable par les prestataires de services.

D'autre part, la commission a proposé la création de « chèques-vacances », déjà évoquée par des organismes de tourisme social. Ce système facultatif permettrait une participation des entreprises — exempte de charges fiscales et sociales — au financement du titre-vacances.

Pour ceux qui, actuellement, ne bénéficient pas de titre-vacances, la commission suggère de créer des structures spéciales recueillant les contributions des intéressés et les aides de l'Etat.

Enfin, il est proposé de créer un organisme national chargé de coordonner l'émission et la gestion des titres-vacances distribués par les entreprises ou les institutions sociales.

La commission est également favorable au développement d'aides indirectes telles que l'extension du droit au billet de congé payé (deuxième billet, chômeurs, étudiants), des bons d'essence pour les vacances, des exonérations de T. V. A. pour les établissements de tourisme social, la mise en commun d'équipements collectifs de vacances.

Il conviendrait maintenant de faire aboutir des projets débattus depuis plusieurs années ; le principal objectif de toute réforme à venir doit être *l'efficacité des aides distribuées*, l'austérité financière ne permettant pas d'espérer, dans l'immédiat, une dotation nettement plus importante que celle actuellement consentie (250 millions de francs en 1976 ont été distribués à ce titre par les caisses d'allocations familiales).

En concluant ce rapport, votre commission souhaite rappeler l'importance de la promotion pour développer le tourisme, tant des Français que des étrangers. Les efforts entrepris dans ce domaine depuis quelques années doivent être poursuivis et amplifiés.

Le tourisme réceptif ne représente encore que 3 à 5 % du chiffre d'affaires des agences de voyages françaises, c'est dire qu'il y a encore beaucoup de clients potentiels du tourisme français.

Les organismes locaux de tourisme ont encore très peu usé de leur faculté de commercialiser le tourisme local. Renforcement des structures et développement systématique de l'information devraient permettre aux régions françaises de rentabiliser leurs ressources touristiques.

\*  
\* \*

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur, **M. Barroux** a insisté sur les difficultés de l'hôtellerie rurale qui ne reçoit des clients que pendant quelques mois chaque année et **M. Marré** a rappelé les coûts élevés des investissements découlant des normes de sécurité imposées maintenant aux hôtels familiaux ; les deux commissaires ont conclu à la nécessité d'accorder, en priorité, à la modernisation des établissements existants, les aides publiques destinées à l'hôtellerie.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable aux dispositions de la loi de finances pour l'exercice 1977 concernant **le Tourisme**.